



## Charte de la mutualisation

### Groupe de permaculture en chemin vers la transition de Nort-sur-Erdre

*Consignes à destination des prêteurs et des emprunteurs pour des prêts sereins dans la bonne humeur*

#### Contexte et objectifs de la mutualisation au sein du groupe

Nous souhaitons réduire notre empreinte écologique (consommation de ressources, émissions de gaz à effet de serre, etc.), et les impacts économiques et sociaux de nos modes de consommations. Par ailleurs, nous souhaitons augmenter la solidarité et les échanges entre les personnes. Ainsi, à notre échelle et à notre mesure, nous souhaitons mutualiser une partie de nos biens, afin de valoriser les ressources de chacun, plutôt que d'acheter de manière individuelle des biens matériels, immatériels ou des services, notamment lorsque nous en avons un usage restreint durant l'année.

#### Principes de base

La démarche de mutualisation ne doit pas permettre seulement le prêt d'objets entre les membres du groupe, mais devrait aussi s'inscrire dans un état d'esprit plus global de création de liens entre les personnes. Nous pensons que la mutualisation peut être une étape constitutive du groupe, pouvant avoir des répercussions positives comme négatives sur les actions ultérieures, d'où la nécessité d'y aller progressivement et de veiller au relationnel et au dialogue.

#### Consignes validées par les prêteurs et les emprunteurs

- « Ne pas être dans le jugement vis-à-vis de ceux qui n'ont rien à prêter ou qui ne sont pas prêts à prêter. »
- « Lorsque l'on refuse un prêt, on a pas besoin de se justifier. »
- « Il est vivement conseiller de faire un état des lieux même sommaire avec l'emprunteur au moment du prêt, transmettre les recommandations de bon usage, faire fonctionner l'objet devant lui. »
- « Oser donner des consignes qui paraissent évidentes pour certains mais qui ne le sont peut être pas pour d'autres, afin de s'assurer du bon respect du matériel, par rapport aux exigences de chacun et de soin d'utilisation, qui peuvent être différentes. »
- « Pour les objets plus complexes d'usage ou si le prêteur en ressent le besoin ou encore afin de créer du lien, il peut assister le prêt par sa présence et ses conseils lors de l'usage. »
- « Indiquer un délai d'emprunt à l'emprunteur ou au prêteur, ou établir un compromis. »
- « Si on ressent un abus d'usure par rapport à un prêt, ne pas hésiter à le dire »
- « Tout consommable doit être remplacé lorsqu'il y a usage important de l'objet emprunté, sauf accord différent ».
- « Dans les cas de matériels avec réservoirs (carburant notamment), prêter plein et rendre plein, sauf accord différent »
- « Il s'agit bien de prêts, nous ne devons pas nous sentir redevables vis-à-vis du prêteur en se sentant obligé de lui offrir quelque chose en retour. »
- « C'est bien connu, les livres ont le don de se perdre dans la nature ! => s'arranger pour se souvenir du propriétaire et de l'emprunteur pour éviter les conflits (nom au crayon à papier par exemple). Veiller à ne pas faire de tâches sur les livres. »

